Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260220-20260205-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202602-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 20 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, 20 Février, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Membres en exercice : 19

Présents : 15 : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Emmanuelle DAVAI, Xavier DUAULT, Brieuc CALVARY, Pauline UNVOAS, Didier NEVEUX, Christelle LURON, Sébastien MORVAN

Procurations : 1 : Sylvie LE CARVENNEC à Magali BODEREAU

Absent : 3 : Gaëlle LE CANT, Jérémie LE BARON, Alain BROCHEN

Date de convocation : 10 Février 2026

Secrétaire de séance : Magali BODEREAU

Objet : Aide à la destruction de nids de frelons asiatiques

Monsieur Le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2023 Lannion-Trégor Communauté ne verse plus de subvention à la commune dans le cadre du dispositif d'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques qui était de 15 € par intervention d'un prestataire.

Monsieur Le Maire rappelle qu'en 2023 la commune a signé une convention avec le Groupement de défense sanitaire des Côtes d'Armor pour l'accompagnement de la mise en place de piégeage des frelons asiatiques, au stade des nids primaires.

La commune souhaite réitérer l'opération en 2026 et mettre à disposition des personnes qui le souhaitent, un dispositif de piégeage qui permet d'empêcher la prolifération des frelons asiatiques en signant un formulaire d'engagement.

Monsieur Le Maire propose que la commune supporte la charge financière totale de l'intervention d'un prestataire agréé choisi par la commune et qui devra être réalisée dans la période du 1er Mai au 30 Novembre.

Pour rappel, en 2025, la commune a pris à sa charge 14 déplacements pour la destruction de nids pour un total de 1488 € (96 € ou 120€ par intervention selon la hauteur du nid)

Le Conseil Municipal,

Vu le coût d'un prestataire pour la destruction de nids de frelons asiatiques

Mairie de Cavan – 2 Rue Maurice Denis – 22140 CAVAN

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260220-20260205-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202602-05

Vu les résultats présentés 2025

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'approuver** la prise en charge financière totale des interventions chez les particuliers d'un prestataire pour la destruction des nids de frelons asiatiques

- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à prévoir les crédits suffisants au Budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 16 voix pour :

- **Approuve** la prise en charge financière totale des interventions chez les particuliers d'un prestataire pour la destruction des nids de frelons asiatiques

- **Autorise** Monsieur le Maire à prévoir les crédits suffisants au Budget

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Magali BODEREAU

Le Maire,

Maurice OFFRET

MAIRIE DE CAVAN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes-d'Armor)

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État